



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, LA BONNE GOUVERNANCE SE CONSOLIDE.....</u>	<u>3</u>
<u>LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS CULTURELS POURSUIT SON CHEMIN : 25 PROJETS VALIDÉS PAR LE GOUVERNEMENT</u>	<u>5</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>6</u>

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la bonne gouvernance se consolide

A l'initiative de Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président, et conformément à la Déclaration de politique communautaire 2019-2024 (DPC), le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé définitivement, ce jeudi 6 juillet, le projet de décret relatif à la gouvernance, à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française.

« Même si la Communauté française était, depuis 2003, d'ores et déjà, dotée d'un dispositif décrétale en matière de gouvernance dans ses organismes publics, il convenait le revoir en profondeur afin d'aligner la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce qui se fait de mieux en termes de contrôle de la gouvernance des organismes publics et de règles applicables aux gestionnaires et administrateurs. Ce texte ambitieux en est la réponse. » explique le Ministre-Président.

C'est ainsi que la liste des personnes morales de droit public relevant directement de la Communauté française est élargie et compte dorénavant l'ensemble des organismes suivants : la RTBF, l'ONE, le Fonds Écureuil, l'IFPC, le CSA, le CHU de Liège, l'OFFA, l'EAP, le Consortium de validation des compétences, l'Institut de promotion des formations à l'islam, WBI, l'ETNIC, ainsi que l'asbl service social.

En outre, toute personne physique liée à la Fédération Wallonie-Bruxelles sera soumise à plus de transparence : administrateurs, observateurs, commissaires du Gouvernement à temps partiel et gestionnaires des organismes relevant et dépendant de la Communauté française ainsi que de leurs filiales. Quant aux opérateurs qui reçoivent des moyens financiers de la Communauté française de plus de 500.000€ de la Fédération Wallonie-Bruxelles par an et dont les subventions représentent plus de 50% de leur budget, ils sont également concernés par un ensemble de nouvelles dispositions, notamment celles visant à contrôler le niveau de rémunération de leurs gestionnaires afin d'éviter tout excès. C'est ainsi que ces organismes, que ce soit les structures publiques ou les opérateurs fortement subventionnés, devront remettre un rapport de rémunérations pour tous les administrateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, commissaires et gestionnaires. Ces rapports seront publiés.

Par ailleurs, aucun organe de gestion ne pourra compter plus d'un Président et d'un Vice-Président. L'éventuel organe restreint de gestion sera composé uniquement d'un Président, d'un Vice-Président et est composé au maximum de 25% des membres de l'organe de gestion, avec un minimum de quatre membres.

De plus, la rémunération des administrateurs, des Présidents, Vice-Présidents sans oublier celle des gestionnaires, seront désormais, toutes, plafonnées. Ainsi, le montant annuel global de la rémunération d'un gestionnaire d'un grand organisme ne pourra être supérieur à 245.000 euros bruts, comme c'est déjà le cas en Wallonie. Quant à la rémunération brute annuelle de l'administrateur public exerçant une fonction de Président ou de Vice-Président, ou la somme annuelle des jetons de présence d'un administrateur n'exerçant pas lesdites fonctions, elle ne dépassera pas :

- 19.997,14 euros pour le Président ;
- 14.997,87 euros pour le Vice-Président ;
- 4.999,28 euros pour un administrateur public.

Enfin, en ce qui concerne le contrôle des mandats et la déclaration de mandats, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a la ferme volonté de travailler avec la Région wallonne pour aboutir à une seule et unique déclaration de mandats à rentrer auprès de la cellule wallonne de contrôle des mandats. En effet, l'outil existant déjà, il serait malvenu de créer un dispositif complémentaire. Il s'agit là d'une mesure de simplification administrative et d'une synergie intelligente entre les entités francophones qui se traduira très prochainement par la conclusion d'un accord de coopération spécifique.

« La volonté de notre Gouvernement est que la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que les organismes qui en dépendent ou qui sont majoritairement subventionnés, s'inscrivent pleinement dans les pratiques de bonne gouvernance. Nous nous devons de montrer l'exemple et d'assurer une saine gestion de l'institution et de ses composantes. Transparence, bonne gouvernance,... des principes propres à toute démocratie et que ce décret garantit et renforce de manière significative », conclut le Ministre-Président.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be/+32 473 27 14 79

La rénovation énergétique de bâtiments culturels poursuit son chemin : 25 projets validés par le Gouvernement

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un vaste chantier de rénovation énergétique des bâtiments culturels pour un montant total de 53,7 millions d'euros. Ce travail se poursuit et une liste de 25 projets de rénovation a obtenu un accord ferme du Gouvernement.

Les infrastructures concernées ont été sélectionnées à l'issue d'un appel à projets à destination des pouvoirs locaux et des opérateurs culturels dans le cadre du Plan de relance et de résilience européen.

Deux types de projets pouvaient bénéficier d'une intervention : les travaux de rénovation globale d'une infrastructure culturelle, permettant une économie d'énergie primaire d'au moins 30 %, et les travaux ponctuels d'économie d'énergie dans une infrastructure culturelle.

Après analyse par l'administration, au total 27 dossiers de travaux ponctuels et 37 dossiers de rénovation globale avaient été sélectionnés. Parmi ceux-ci, 15 projets de rénovation globale et 10 projets de travaux ponctuels supplémentaires ont été totalement approuvés, ce jeudi, par le Gouvernement (9 projets ont déjà été validés il y a quelques mois).

Les projets sélectionnés concernent uniquement des lieux affectés de manière principale à des activités culturelles (théâtres, bibliothèques, centres culturels, musées, salles de spectacles) n'appartenant pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles et situés aux quatre coins de la Wallonie et de Bruxelles.

Citons, entre autres, la bibliothèque de Spy, le théâtre de la Balsamine à Schaerbeek, la salle « Le Hangar » à Charleroi, la bibliothèque de Huy, le théâtre Trianon à Liège, le cinéma l'Ecran à Ath ou le centre culturel des Roches à Rochefort. Les porteurs de projets sélectionnés seront informés directement.

L'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettra de couvrir 70% du coût des travaux économiseurs d'énergie et 40 % du coût des autres travaux et frais. Les montants ont été augmentés de 10 % afin de tenir compte de la hausse des prix de la construction.

« Rendre nos bâtiments culturels plus performants sur le plan énergétique est une priorité absolue pour aider directement les opérateurs culturels à réduire leurs factures d'énergie et pour accueillir le public dans de bonnes conditions. Cela permettra aussi de rendre le secteur culturel plus résilient sur le long terme et de participer à la nécessaire transition écologique », souligne la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be / +32 478 98 59 96

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Président e

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75